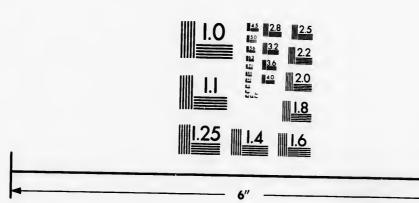
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



STAND STAND

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA

CIHM Microfiche Series (Monographs)

ICMH Collection de microfiches (monographies)



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



C) 1993

#### Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.  Caption of issue/ Titre de départ de la livraison  Masthead/ Gênérique (périodiques) de la livraison  Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:  is item is filmed at the reduction ratio checked below/ Coudocument est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.  Caption of issue/ Titre de départ de la livraison  Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison  Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:	copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.  Coloured covers/ Couverture de couleur  Covers damaged/ Couverture endommagée  Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée  Cover title missing/ Le titre de couverture manque  Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur  Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material/ Relié avec d'autres documents  Tight biriding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure	lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.  Coloured pages/ Pages de couleur  Pages damaged/ Pages endommagées  Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées  Pages décolorées, tachetées ou piquées  Pages détachées  Pages détachées  Showthrough/ Transparence  Qualité inégale de l'impression  Continuous pagination/ Pagination continue  Includes index(es)/ Comprend un (des) index  Title on header taken from:/
pas été filmées.  Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison  Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:  is item is filmed at the reduction ratio checked below/ Co document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.	pas été filmées.  Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison  Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:  is item is filmed at the reduction ratio checked below/ Co document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.	distorsion le long de la marge intérieure  Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte,	Le titre de l'en-tête provient:  Title page of issue/ Page de titre de la livraison  Caption of issue/
Cu document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.	Cu document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.  10X 14X 18X 28X 28X 28X 28X 28X 28X 28X 28X 28X 2	pas été filmées.  Additional comments:/	Masthead/
19X 22Y 26Y	30X		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Department of Rere Books and Special Collections, McGill University, Montreal.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol — (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité da:

Department of Rare Books and Special Collections, McGill University, Montreal.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'Impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'Impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images récessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3



1	2	3
4	5	6

u'il

cet

tion

ıés

de vue

# PROCÈS DE JOSEPH POIRÉ

POUR LE MEURTRE VOLONTAIRE

### D'ALEXIS LAMARRE.

Commis le 28e Janvier, 1801.

Fait devant le Cour du Banc du Ros pour le District de QUEBEC, le 28 de Mars suivant.

Les Témoignages pris verbatim pendant le Procès et le reste d'après des Notes faites sur les sieux.



### A Duebec:

CHEZ J. NEILSON IMPRIMEUR - LIBRARE,
RUE LA MONTAGNE.
1801

S bed Jug tair de I dan cor pab tre. Pri cett vou à la Pri d'u cra I avoc étoi Lairue tre de 1 par

## PROCES DE JOSEPH POIRE'

SAMEDI le 28 Mars, à la Cour du Banc du Roi pour le District de Quebec, devant l'Honorable Juge en Chef, Mr. le Juge Williams et Mr. le Juge De Bonne, sut sait le Procès de Joseph Poiré, pour le meurtre volontaire d'Alexis Lamarre, en le jettant le 28 Janvier dernier de dessus le Quai de la Reine dans le Fleuve St. Laurent, où il se noya.

#### Le corps de Jurés choisis étoient

Joseph Gauvreau, Pierre Fortier, Charles Couture, Augustin Desoix, Antoine Dostie, Murdock M'Kenzie, Jean Tourangeau, Louis Gauvreau, François Sanfoucie, François Deligny, Alexandre M'Donald, Pierre Vincent,

L'Indistement a été lu, et Mr. le Procureur General a ouvert le cas dans les termes suivans:

Messieurs des Jurés,

Vous avez été choisis avec beaucoup de difficulté, et vous constituez un corps de Jurés nommés pour décider si le Prisonnier, Joseph Poiré, est coupable ou point coupable de la mort d'Alexis Lamarre—du crime de meurtre. Le devoir que vous avez à remplir est également important pour le Prisonnier et pour la Société. Vous devez peser tout ce que vous devez à cette derniere, et ne point soussirir que des principes d'une humanité sausse vous sassent pancher en faveur du dernier. Ce que je dis ici n'est point pour vous préjudicier contre le Prisonnier, mais pour attirer votre attention à la juste considération du cas devant vous, dans tous ces rapports. Si le Prisonnier est coupable, ce n'est pas seulement du crime de meurtre, mais d'un meurtre commis sur son intime ami sous le voile de l'amitié—et je crains que l'évidence que j'ai à mettre devans vous ne justific cette assertier.

D'après le témoignage que j'ai à produire, il paroitra que le Prisonnier avoit résolu le meurtre de Lamarre six semaines avant de l'accomplir. Ils étoient amis résidents dans la même maison, et si étroitement unis, que Lamarre lui consia dans le cours de l'automne dernier une quantité de morue pour vendre. Le Prisonnier vendit le poisson, mais au lieu de remettre l'argent qu'il avoit produit, il s'en servit pour acheter une quantité de tabac. De cette conduite survint cette mesintelligence qui se termina par la mort de Lamarre, Lamarre, qui avoit grandement besoin d'argent,

se trouva frustré dans son attente, et su mécontent du prisonnier, rapport à l'achat qu'il avoit sait, le prisonnier ne pouvant ou ne voulant point réaliser le tabac. Les choses en étoient là le 12e Decembre dernier, lorsqu'il s'éleva une querelle violente entre le Prisonnier et le désunt, qui se termina par des coups, et sit sortir de la bouche du prisonnier ces paroles frappanies, ad l'ressés au désunt:—Mon sacré gueux, tu ne mourras j'amais d'autre main que de la mienne." Le 14 de Janvier ils eurent une autre querelle sur le même suje. Lamarre dans celle-ci s'emporta tout à sait, et prit un ba on pour frapper le prisonnier, ce qui lui sit faire une autre déclaration adressée au dét int, et aussi remarquable que les paroles qu'il lui avoit adressée le 13e de D cembre—la voici—c' C'est bon, c'est bon, tout cela se ramasse, le tout se payera ensemble." Depuis ce moment jusqu'au 28e. jour de Janvier, auquel l'accident arriva, la conduite du prisonnier envers le dés int sut celle d'un ami; cependant il n'y avoit que l'extéricur qui avoit l'apparence de l'amitié; dans son intérieur il méditoit la destruction de son

ami qui ne sompçonnoit rien.

Le 28 de Janvier, le Prisonnier et le décédé vinrent en ville ensemble dans la même canot; et on vous prouvera, que le premier soin du prisonnier à son arrivée, sut d'aller seul visiter le quai de la Reine, où le décéde est enfin péri ce même jour. Ils surent en compagnie ensemble toute la matinée, dans disserents endroits de la ville; mais un peu devant midi, étant dans la rue St. Pierre, près de chez Mr. McCullam, le prisonnier qui alors étoit à une perite distance de Lamarre qui étoit à parler avec Baron le puffager, l'appella-" Lamarre viens ici, je veux te parler," Le decedé fut à lui aussitôt, et le suivit vers le quai de la Reine jusqu'à la maison d'un de vos confreres Jurés, Mr. McKenzie ... Je vous prouverai par un autre temoin, qui les connoissoit tous deux, Nicolas Lemage, qu'ils se rendirent ensemble sur le bord du quai, le prisonnier marchant devant le décédé et le conduisant au lieu où peu après il périt. Ils étoient ensemble l'un à côté de l'autre sur le bord du quai, lorsue Lemage entra chez Mr. Mure. et il n'eut pas le tems de mettre bas une brassée de bois qu'il avoit apportée de la Cour, lorsque Michel compagnard courut à la maison en criant avec violer.co. " Voila un homme qui en a jetté un autre à l'eau," Messieurs, Michel Campagnard étoit domettique de Mr. Mure, il étoit forti avec la cariole de son maitre, et étoit venu par dessous le porche sur le quai au moment où Lemage l'avoit laisse-S'il en eut été autrement, il n'y auroit point eu de témoin pour prouver par quels moyens la mort de Lamarre avoit été ellectuée; et je ne puis vous faire remarquer ce fait que comme une intervention de la Divine Providence. Au moment de l'acrivé de Campagnard sur le quai, le décédé étoir sur le bord du quai, la figure tournée du côté de la riviere; le prisonnier étoit un pas derriere lui, ayant aussi le visage tourné du côté de la riviere, et tous deux avoient le dos tourné vers Campagnard. Etant dans cette lituation, au moment presque de son arrivée, Campagnard vit distinctement le prilonnier, lever ses mains, les placer sur les épaules du décéde et le pousser dans la riviere-Campagnard courut aussitôt chez Mr. Mure, mais comme il entroit, il vit le prisonnier remouter le quai à la co rse et passer par dessous le porche vers le Cul de Sac. Au moyen de plusieurs témoins, je suivrai le prisonnier par plusieurs chemins non usites, depuis le quai, par l'ance des Meres, sur les côtes d'Abraham jusqu'à la maison d'un nomme Couture dans le fauxbourg St. Jean, cù il avoua qu'il étoi noy tion den prié rée fon et l fiée

dire gér noy Pri fait ava par me

le F

le c

und enc nit tre ave té, obl

> toi du du vei

vu

bo te et da m a rapport à

at réalifer
qu'il s'étermina
ppantes,
as d'autre
querelle
et prit un
iclaration
pit adref-

ensemble u prisonle décédé toute la ant midi, anier qui ece Baron Le décédé isson d'un autre te-

ela se ra-

se. jour

nvers le

qui avoit

rendirent décédé ct l'un à cô-Mure. et portée de avec vioeurs, Mivec la cati au mo-

roit point avoit été ine intermpagnard e du côté le visage s Camparée, Cam-

er fur les
ut auflicôt
er le quai
u moyen
i non ufijufqu'à la
coua qu'il

étoit sur le quai lorsque le décédé se noya, disant cependant, qu'il s'étoit noyé lui même, ainsi qu'il étoit naturel de le dire pour sa propre préservation; et ajoutant qu'il craignoit d'être soupçonné d'avoir causé sa mort, et demandoit en conséquence qu'on le cachât. Lorsque le fait sut commis, le prisonnier avoit une rédingoite bleuc et un chapeau couvert d'une toile cirée—et il est digne de remaique, que le soir qu'il sut découvert dans la maison de Couture, et conduit de là devant les Magistrats, il laissa la rédingotte et la toile de son chapeau. Cependant elles vous seront produites et identifiées.

D'après les circonstances que je viens de vous rapporter et que je vous prouverai précisément telles, que je vous les ai citées, je suis convaincu que le Pritonnier est coupable, et dans cette conviction je vais plus loin en citant le cas que je n'ai coutume de le faire—il ne m'appartient pas cependant de dire s'il est coupable ou non coupable, c'est votre partie. L'évidence sera généralement sur les points suivants. Premierement que le défunt a été noye le 28 Janvier dernier de dessus le Quai de la Reine, ament que le Prisonnier l'a jetté en bas du Quai. 3 ment qu'il s'est caché aussit que le Prisonnier l'a jetté en bas du Quai. 3 ment qu'il s'est caché aussit que le fait a été commis et ament qu'il a prémédité la mort de Lomarre longtems avant qu'elle à eu lieu, et l'insérence du tout sera que Lamarre est tombé par les mains du Prisonnier, avec dessein prémédité et qu'il est consequemment coupable de meurtre.

Messieurs je vous repête que votre devoir est important; la vie d'un meurtrier est sortaite par les loix de Dieu et des hommes, la Sociéié n'est pas en surfice ta at qu'il existe, car un homme qui peut de propos déliberé détruire une personne, peut detruire toute autre. Le Prisonnier a droit d'avoir une enquête stricte de son cas et chaque circonstance doit être pesse avec humanité et sans aucun préjagé contre lui, mais lorsque je vous dis que tel est votre devoir envers le Prisonnier, permettez moi de vous rappeller que vous avez également un devoir à rempir envers votre Dieu, votre Roi, la Société, et vous mêmes- et si vous êtes convaincus qu'il est coupable, vous êtes obligés de le déclarer par votre verdict.

Je yais procéder à appeller les témoins de la Couronne.

TEMOINS DE LA COURONNE.

vu à la porte de Garnau et lui ai parle, le prisonnier étoit de la parle, le prisonnier étoit de devant la maison de M'Callum et dit à Lamare, "viens iei je veux te parler," c'étoit midi, ils ont parti ensemble, le prisonnier étoit devant, je les ai perdus de vue lorsqu'ils étoient devant la maison de M'Kensie, allant du coté de la Reine.

du Quai de la Reine.

1e. Nicholas Lemage— Je connois le prisonnier et j'ai connu le désunt; vers midi le 28 lanvier dernier, je les ai rencontiés, j'étois sous le porche du Quai de la Reine en dedans; le Prisonnier est arrivé le prémier sur le bord du Quai, et a regardé en bas du Quai, Lamarre le suivait; j'ai monte à la cussine de Mr. Mure avec une brassée de bois, et ils étoient alors l'un et l'autre sur le bord du Quai aussitôt après, Michel Campagnard a entré dans la cussine, à peine j'avois eu le temps de décharger le bois, que j'avois monté à la cuisine; 'Michel Campagnard crioit " voilà un homme qui en a jetté un autre à l'eau;' j'ai parti au plus vite, j'ai été sur le bord du Quai et j'ai vu l'homme qui calloit; les passagers ent mis un canot à l'eau pour le

le sauver et enfin le Pilos Roles est venu avec un grapin et on a tiré le noyé, c'étoit Alexis Lamarre, il étoit mort; il peu avoir resté une demie ou trois quarts d'heures à l'eau: Le prisonnier avoit une rendengotte bleue et une toile cirée jaunattre sur son chapeau; le quai de la Reine et dans la Basse

ville de Quebec entre le quai de St. André et le Cul-de fac.

Transquestionné Je connoissois Lamarre particulierement, je ne l'ai point connu pour ivrogne, il étoit très ferme ce jour là sur ses jambes. Le quai étoit très beau à la terre, une piece de chesse couvroit le bord du Quai; on a coutume de tirer de l'eau dans cet endroit; mais il n'y avoit point de glace quand Lamarre a tombé, un de ses pieds a repoulsé la neige derriere sui; je ne l'ai point vu tomber, mais j'ai vu la trace du pied—quelques sois les passagers viennent sur le Quai voir s'il y a beau pour traverser, je n'ai point vu le désunt et le prisonnier en querelle dans ce moment—je suis certain qu'il n'y avoit point d'autres personnes alors sur le

3e Michel Campagnard-I.e 28 de Janvier, j'étois domestique chez Mr Mure, jai arrivé ce jour là avec la cartole couverte de Mr. Mure sous la grande porte du Quai de la Reine à midi ou environ, et alors jai vu deux hommes sur le bord du Quai, j'ai arrété mon cheval et comme j'ai regardé ces deux hommes, l'un a poussé l'autre par les épaules à l'eau dans le sleuve Saint Laurent, j'ai couru immédiatement à l'Office de Mr Mure, la porte en étoit fermée en clef et de là à la cuisine, et en partant j'ai vu l'homme qui a poussé l'autre passer sous le porche et gagner vitement du coté du Cul de-Sac, cet homme ne m'a point parlé, en entrant la maison de Mr. Mure j'ai crié " voilà un homme qui en a jetté un autre à l'eau," il y avoit de l'eau à l'ordinaire, l'homme avoit une toile cirée et une rendingotte bleue, je ne peux pas jurer positivement que le prisonnier est l'homme, parce que je ne le connoissois pas au paravant, et je n'ai pas vu pa faitement son visage, mais je reconnois son habillement, il étoit de la même grandeut que le prisonnier, je reconnois que c'est la même figure de l'homme, et d'après tontes les circonstances, à ma croyance sur le sermentque j'ai piêié, le prisonnier est l'homme: dans le moment que le fait cst arrivé ils écoient tous les deux sur le bord du Quai, mais Lamarre étoit unpeu avancé sur la piece de chesne, la face tournée du coté de la pointe Levi, l'autre étoit derriere lui un peu à coté, il a placé sus mains sur le dos de Lamarre sur ses épaul es et l'a poussé à l'eau, j'ai vu le corps de Lamarre, il étoit noyé.

Tansquestionné. J'étois au tour d'un demi arpent d'oùils étoient, j'étois sur le devant de la cariole couverte, j'étois arrêté, je ne faisois que d'arriver, les hommes étoient à peu près à un demi pied du bord du Quai de la Reine, ils étoient tranquilles, debout, la face virée vers la pointe Levi, le prisonnier étoit en coté un peu en arriere, on pouvoit passer la main entre eux: je ne pouvois les entendre, ils avoient le dos virés vers moi; le premier mouvement que j'ai vu étoit de la part du prisonnier il a levé ses deux mains et a poussé l'autre à l'eau; il ne faisoit pas un grand effort, et cela paroissoit être pour jetter l'autre hors du Quai, il regardoit en bas du Quai pour un instant, j'ai vu l'homme tomber: le prisonnier s'est ramené les mains en bas, je connoissois Lamarre, mais je ne connoissois pas le prisonnier, j'ai bien reconnu les habillements, et je le connois bien par sa figure et sa stature. La mér étoit basse, il va beaucoup de monde sur le Quai, des passagers pour voir si la mêr est propice pour passer, il y avoit

20

le noyé, e on trois ue et une is la Baile

e ne l'ai s jambes. bord du n'y avoit é la neige lu piedpour trans ce molors fur le

chez Mr ne lous la i vu deux ai regarde ns le lleue, la porte omme qui u Cal de-Mure j'ai t de l'eau bleue, je parce que fon vitaeur que la et d'après , le pritoncient tous ur la piece t derriere r les épaul

nt, j'étois que d'ar-Quai de inte Levi, la main rs moi ; le a levé ies effort, et en bas du est ramené ois pas le ien par sa nde fur le il y avoit une une quainzaine de pieds de profondeur d'eau, le prisonnier s'est retiré du

4e Doa. Fisher-J'ai examiné le corps de Lamarre, et je ne doute pas que l'homme est mort pour avoir été noyé, je n'étois point présent lorsqu'il a été noyé, le temps étoit très froid, et il commençoit à avoir les

5e Martin Cheniquy-Je connois le prisonnier, je l'ai vu passer au moment avant qu'on a t dit que l'homme étoit noyé venant d'enbas du coté du Quai de la Reine et s'en allant du coté du Cul-de-Sac, je demeure à la rue sous le fort, deux maisons du Quai de la Reine, il marchoit d'un bon

6e Olivier Lyonois-Le jour que Lamarre étoit noyé, j'ai rencontré le prisonnier, allant du coté de l'ance des mêres, à midi passé il alloit d'un grand train comme un homme qui est préssé d'affaires.

Transquestionné. Il y a un chemin qui conduit au fauxbourg St. Jean. 7e Louis Riopel—Le jour que Lamarre a été noyé, j'ai rencontré le prisonnier, à midi passé, montant la cote de l'ance des mêres pour aller au fauxbourg St. Jean, il paroissoit satigué, le voyant si satigué je lui ai dit la côte est bien mauvaise, et, il m'a repondu qu'oui : il ne m'a rien dit de

8e Etienne Couture-Je connois le prisonnier, il est venu chez moi dans le fauxbourg St. Jean entre midi et une heure, on lui offrit de la foupe, il n'en voulut point disant qu'il étoit peinné, " il y a arrivé un malheur à la " basse ville, dit-il, Lamarre s'est noyé, nous avons été boire un coup, il " m'a demandé d'aller sur le Quai de la reine, là il m'a donné la main, er en me disant je te dis adieu et pour la derniere fois, et s'est jetté à l'eau, " j'ai peur qu'on dise que ce soit moi," et il m'a demandé une place pour se cacher, je dis que non, il dit, j'ai voulu le ratraper; le prisonnier avoit une rendingotte bleue et une toile jaunatre sur son chapeau que je reconnois; il a oté la rédingotte dans ma maison; et la toile de sur son chapeau-Olivier Thibodeau est venu chez moi le foir qui dit à Poiré vous voila donc ici, je vous croyois bien loin, les Connétables vous cherchent depuis midi, Poire a repondu "mon Dieu pourquoi" voyant comment l'affaire étoit, j'ai dis au Prisonnier qu'il salloit absolument se rendre à un Juge à Paix, er Eh bien, dit-il, allons tu viendras avec moi" Thibodeau et un nommé Bapeiste l'ont amené à la Basse ville aux Juges à Paix; le prisonnier a laissé sa redingotte et la toile cirée de son chapeau chez moi, et je l'ai livré à un connétable, je les reconnois, les voilà.

Transquestionné. Poiré ne s'est point rensermé dans ma maison, depuis 20 ans il est toujours venu chez moi, et y venoit familierement, même y conchoit souvent. Il m'a dit qu'il avoit ses mittennes, qu'il a essayé de ratrapper Lamarre, mais qu'il n'étoit pas assez vite, il alloit chez le juge à paix très volontairement. Il n'a jamais auparavant oté chez moi la toile ciree de son chapeau à ma connoissance ni laissé de ses hardes.

9e. Henry West. J'ai été chez Couture chercher la redingotte et le couvert du chapeau, Je les ai livrés chez Mr. Irwine.

10e. George Alljopp. Je suis magistrat, j'étois présent chez Mr. Irwine quand la toile cirée et la redingotte ont éte apportées par le dernier témoin, je les ai toujours gardées depuis, et le prisonier les a reconnues en ma pré-

11e. Etlenne Couture fils. J'étois le 28 Janvier chez Mad. George, d'où on pouvoit voir sur le quai de la Reine. J'ai vu le prisonier à environ 7 à 8 heures du matin lortant du quat de la reine par la grande porte, je le con-

Je suis la veuve du défunt Lamarre, je connoissois bien, il fut seul, je ne l'ai vu rien faire. nois le prilonier; il a demeuré chez moi l'automne deinier. Mon mari lui avoit donné de la morue à vendre, et le prisonier à son retour nous dit qu'il avoit vendu la moiue, mais qu'il avoit applique l'argent sur du tabac, mon mari n'en étoit point content, ayant beloin de ion argent. Le prilonier remettoit de 8 jours en 8 jours à donnér l'argent; environ 15 jours avant Noël les enoies sont venues à l'extrêmité ce jour le prisonier dit en se levant qu'il avoit fait un vilain rêve-mon mari m'appella dans le cabinet et m'a dit, Catiche nous allons avoir des ordres, en bien, lui dis je, nous en enverrons à ceux qui nous doivent, à Poiré : il faut feller les autres des verges dont nous serons fessés, le prisonier est entré immediatement comme un furibond, ditant à mon mart qu'il n'avoit pas beioin de dire à tout le monde qu'il devoit, et alors il se jetta sur mon mari et j'appellat au secours des personnes qui étoient dans la maison M. de St. Felix et son gendre, M. Petit qui les ont léparès, de là ils ont rentré dans la chambre, et alors prisonier a menacé mon mari, sui disant, tu ne mourriras jamais d'autre main que de la mienne. Vers le 14 Janvier, mon mart revint de l'Islet tout en colère, et dit au prisonier, si j'avois mon argent, je n'aurois pas tant de fatigues que j'en ai. Ils se querellerent encore entre eux. mon mari prit un bâton et fortit dans la cuifine et là j'ai entendu le prisonier qui disoit, Lamare, vous êtes un homme, deffendez vous avec vos poingts, mon mari a repondu non, et sur cela j'ai entendu ces mois de la part du primier, c'est bon, c'est hon, tout cela le ramasse, et le tout se payera ensemble. Le 27e de Janvier le prisonier étoit en ville pour vendre deux rolles de tabac, étant de retour, après son diner, il nous dit qu'il avoit trouvé occasion de venure le tout à des Irlandois, et mon mari l'engagea le lendemain à aller en ville et ils sont partis ensemble pour vendre le tabac; mon mari étoit un courteau, mais je crois

Transquestionnée. Le prisonier et mon mari me paroissoient amis vis-à-vis plus haut que le prisonier, et avoit 44 ans. de mes yeux, mais je ne peux pas sire ce qu'ils avoient dans leurs ames. J'ai connoissance d'avoir reçu 16 piatires du prisonier avant d'emporter la moine, cet argent devoit refler sur la pension. Le prisonier nous a vendu un canot, disant que le nôtre étoit trop roulant. Après la premiere queielle ils se sont racommodés, mon mari lui dit ne sortez point avant de tirei nos comptes, ils ne le sont point donnés la main pour se racommoder-le prisonier n'a rien

donné à mon mari à ma connoissance qu'un viel habit. 13e. Charles Chul. de St. Felix. Je connois le prisonier et Lamarre-j'étois dans la maison de Lamarre le 14 Novembre dernier, il y eut une querelle entr'eux, le prisonier dit, j'ai fait un vilain rêve, il saut que je me batte dans la journée; Poiré a entré dans le cabinet où éton Lamarre, et là ils se battoient et Petit les sépara étant aux prises. Lamarre, en sortant, dit au prilonier qu'il falloit qu'il fortit, mais qu'il devoit le payer, et alors le prisonier dit à Lamarre, " mon sacré gueux, tu ne mourriras jamais que

Transquestionné. J'ai vu Lamarre sur Poire qui étoit renversé sur un lit de ma main." dans le cabinet-Lamarre dit qu'il falloit qu'il partit de la maison.

et le mais T aprè chail

ils o fent le p fort et L loie II y que pas

> qui eu nie àс vei ge pri un

2

La

fo ni ca ٧e q ni

p à ti je d

14c. J. B. Petit. Pai féparé Lamarre et le prisonier le 14 Novembre, et le prisonier a dit, facre gueux su peux remercier les gens qui sont ici,

mais je te rattrapperai cependant, tu ne mourras jamais que de ma main.

Transquestionné. Je suis de St. Thomas, j'ai reste une heure à la maison. aprè la difficulté et les ai laissés en dispute. Lamarre m'a dit qu'il vouleit chaifer Poiré de fa maifon, mais qu'il ne favoit pas comment s'y prendre, je n'at aucune connoissance que le prisonnier vouloit emporter ses hardesje ne les ai jamais revus depuis ensemble.

Temoins du Prisonnier.

ter. Magdel Goulet. J'ai connu defunt Lamarre, j'ai demeuré chez lui, ils ont cu une querelle avant les fêtes de Noël, et Felix et Petit étoient prefents; la querelle a commencé dans la chambre, ils se tont accordés denors; le prisonnier vouloit laisser la maison, mais Lamarre ne l'a point voutut laitter fortir St. Felix et Petit étoient partis----j'ai vu en paffant que le prifontaer et Lamarre fe donnoient la main, Poire tendit la main le premier, ils perloient en Anglois, je ne les entendors pas, la femme du defunt y etoit auth. Il y avoit encore un nommé Tangné, ils ont toujours resté entembre et ne paroilloient , as s'en vouloir, avant et après ils étoient amis - ci depuis la querelle je n'y ai pas arrête, je n'ai pas vu la querelle du cabinet.

Trans questionné. J'ai laisse la maiton une heure après la querelle et je n'y

2e. G. Carrier. J'ai connu Lamarre et le prisonnier, j'ai demeuré che z Lamarre environ 17 jours, et j'en tuis parti le Dimarche après l'accident, qui est arrivé le Mercredi, je n'ai point eu connossfance de discorsamils ont eu une petite difficulté, que Lumarre commença, et ils sortirent, le prisonnier, dit, ne frappez pas, après ils étoient bons amis, ils le donnoient la main à chaque fois qu'ils entroient et fortoient de la mailon. Lamarre étoit touvent entrain, aimant la boisson, le prisonnier ne lui discit men et le soulageoit. Lamarre parroissoit peinné, et disoit qu'il partiroit pour toujours au printempts. La veille de l'accident, Lamarre étoit bien ivre, il dormeit tur une peau d'Ilinois à terre, Poiré voulut bien le remestre dans son lit. Quand ils partirent, le jours de l'accident, ils partirent bons amis.

.ageis d'aller fur le quai de 3e. Aug. Labadie fils. C'est l'ulage de

la reine pour voir la mer.

4c. Mag. Fournier. J' ai connul'un et l'autre, ils sont venus une fois le foir de l'accident chez moi-ils ont parlé enfemble, et m'ont paru être en u-

nion, c'étoit vers midi.

5. Louis Foy, Ecuier-Je connois le prisonnier à la barre ; j'ai eu occañon de l'employer avec quelqu'autres deux fois pour aller dans les bois avec moi ; nous y avons rellé environ trois semaines chaque fois. Je crois que je ne fais que in acquitter d'un devoir que nous devous tous à l'humanite, en disant ce que je puis dire avec véricé en faveur du prisonnier : fa patience dans les fatigues et la douceur de son caractère, tandis qu'il a été à ma compagnie, ont été telles, que s'il me falloit faire une autre expédition semblable, je le choisirois certainement par présérence à tout autre; je veux dire avant l'accident qui est dernierement arrivé.

be Louis La Casse. Je connois le prisonnier depuis 12 ans au moins, il a demeure chez moi 6 à 7 ans, il a toujours eu un bon caractère, humain et aimant à rendre service, je ne lui ai pas connu de mauvaises dispositions.

ıri

us du

nt.

ion

ri-

ella

lui

les

ient

re à

at au

gen-

alors

main

colèigues

ton et

vous

on, et

bon,

prilo-

après

es lr-

nt par-

je crois

is-à-vis

cs. J'ai moiue,

a canot,

s fe font ptes, ils

n'a rien

rre—j'é-

ne que-

que je me

marre, et

n fortant,

i, et alors

amais que

2.5

Défense du Prisonnier.

Je prie les Messieurs du Corps de Jurés d'observer que Campagnard ne peut pas jurer sur ma phisionomie, il n'a pas vu la rigure de l'homme qui est parti du Quai.

Le Juge en Chef.

Messieurs du Corps de Jurés.

Le Prisonnier à la barre est accosé de meurtre volentaire sur un Indictement que je vais vous faire lire (alors l'indictement a été lu) dans cette accusation vous observez qu'il y a trois chefs, dans le premier, il est avancé que le Fleuve St. Laurent dans le quel le défunt a été noyé, est dans la paroisse de Quebec, dans le second, qu'il est dans le Comté, et dans le troisieme, qu'il est dans le District, ces trois chefs ont été insérés pour mettre le cas dans la Jurisdiction de la Cour-Savoir s'il doit y être on ne pas y être, est une question de Loi qu'il n'est pas de votre devoir de déterminer; vous avez seulement trois questions de fait à considérer-iment, si un homicide aété commis 2ment si'il a été commis par le Prisonnier à la barre. et 3ment s'il l'a commis avec dessein et malice.

Pour vous meure en etat de former votre opinion, je vais vous détailre l'évidence qui a été donnée (ici le savant Juge a recapitulé l'évidence

avec beaucoup d'exactitude) et a alors continué comme suit:

Mefficurs,

Voici un temoignage très fort, et je crois beaucoup à l'évidence de Campagnard; il ne paroit pas être venu ici avec une détermination de jurer fans réflection ou confidération, il a été extrêmement attentif, et nonobstant les efforts du Conseil du Prisonnier, (aux quel il étoit oblige en devoir) il n'a pas été coupable de la plus petite contradiction. Il a donné le témoigrage d'un honnête homme et beaucoup pour son crédit, et je ne puis m'empecher de repeter l'observation du Procureur Général, que sa présence

au moment prouve l'interposition de la divine Providence.

De son évidence, voils avez une preuve de l'homicide, et de son évidence accompagnee de celle de Lemage et des circonstances de la fuite du prisonnier, de sa déclaration à Couture, qu'il étoit avec Lamarre sur le quai lorsqu'il s'est noyé, de la demande qu'il lui a faite de le cacher et l'évidence concernant la radingotte, la couverture de toile cirée de son chapeau, vous avez la preuve trop claire, que le prisonnier étoit l'homme, par qui le défunt a été poussé au bas du quai ; la malice est de deux espèces, implicite et expresse. La malice expresse est très rarement prouvée, elle est souvent trouvée des circonstances laissées à l'opinion du corps de Jurés, dans le cas actuel cependant vous avez trois témoins qui jurent positivement sur les déclarations du prisonnier six mois avant la mort de Lamarre. la premierre " tu ne mourras jamais que par ma main " et la seconde " c'est bon c'est bon tout cela se ramasse, le tout se payera ensemble " Le prémier de ces témoins est la veuve du défunt, mais qui n'est pas pour cette raison la moins digne de foi, son evidence a été claire et circonstanciée, et estconsirmée par les témoignages de deux témoins respectables, Mr. de St. Felix et son beau fils Mr Peut, vous avez juré de décider et de donner votre verdict non suivant les sentiments de compassion que peut exciter la situation du prisonnier mais suivant l'évidence; et cette évidence, Je suis faché de le dire, est beaucoup contre le prisonnier; si cependant vous ne croyez pas ce qui a été pagnard ne l'homme qui

r un Indicteans cette acil est avancé it dans la padans le troiour mettre le e pas y être, miner; vous un homicide la barre. et

vous détailé l'évidence

de jurer tans onobstant les en devoit) il né le témoiet je ne puis le la présence

fon évidence te du prison. le quai lorfet l'évidence hapeau, vous par qui le dé-, implicite et fouvent trous le cas actuel les déclaratiierre " tu ne c'est bon tout e ces témoins moins digne firmée par les et son beau e verdict non ion du prisonle le dire, est s ce qui a été dit sous serment, si vous eroyez que tous les témoins ont déposé faussement et sont parjures, vous acquiterez e prisonnier; mais si au contraire vous êtes d'opinion qu'ils ne le soient pas, Je crains bien que vous ne vous croyiez obligés de trouver le prisonnier ccupable.

Le corps de Jurés se retira, et deux heures après revint avec son verdict "NON COUPABLE.!!!

Le prisonnièr sut immédiaten ent déchargé.



